



Le 7 juin 2018,

Par courrier électronique RCMP.Nat.Intake-Triage.Nat.GRC@rcmp-grc.gc.ca

A l'attention du
Gendarmerie Royale du Canada
GROUPE DE TRIAGE DE LA DIVISION NATIONALE

PLAINTÉ

L'association SHERPA, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est 94, rue Saint-Lazare – 75009 Paris, prise en la personne de sa présidente, Madame Franceline Lepany domiciliée au dit siège. Tél : (+33)1.42.21.33.25

La Coalition BMA Canada, association régie par la loi BNL du 17 Octobre 2014, dont le siège est 141 Rue Belle, Vaudreuil-Dorion, J7V9X2, Quebec, prises en les personnes de ses co-fondateurs Marina Ekome Minto, Raoul Maboundou et Ousmane Hamay, domiciliés au dit siège

Ci-après dénommés « les plaignants » ;

Ont l'honneur d'exposer les faits suivants :

SHERPA, Association de droit français dédiée à la lutte contre les crimes économiques et notamment de lutte contre la corruption, et la Coalition BMA Canada ont réuni de nombreux éléments, exposés ci-dessous.

Depuis de nombreuses années, différents observateurs ont recueilli un grand nombre d'informations révélant que des dirigeants d'États africains et/ou certains de leurs proches se sont constitués un patrimoine immobilier et mobilier considérable dans plusieurs pays occidentaux, dont la FRANCE, les ÉTATS-UNIS mais également le CANADA.

À la suite de successions de régimes, certains États africains ont sollicité l'aide de la communauté internationale, parfois avec succès, en vue d'obtenir le rapatriement, au profit des trésors publics nationaux concernés, des avoirs bancaires détournés par les dirigeants africains et leurs proches. À titre d'exemple, le gouvernement nigérian a initié des démarches, notamment en Suisse, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis¹ s'agissant des avoirs bancaires détournés, pour un montant considérable, par l'ancien Président Sani ABACHA.

Outre le rapatriement des avoirs bancaires, ces mêmes démarches judiciaires ont également pu avoir pour objet d'identifier le patrimoine immobilier acquis par les dirigeants africains à l'étranger.

Ces démarches n'ont pas toujours été couronnées de succès en raison de l'opacité qui entoure bien souvent les modalités de financement des biens immobiliers et leur réel propriétaire.

Néanmoins, SHERPA et Coalition BMA Canada ont pu réunir suffisamment d'éléments établissant le patrimoine immobilier et mobilier considérable de plusieurs dirigeants africains ou de leurs proches sur le territoire canadien.

Il est incontestable que la valeur de ces patrimoines immobilier et mobilier, parfois de l'ordre de plusieurs millions de dollars, est sans commune mesure avec les salaires dont bénéficient leurs propriétaires. Ce déséquilibre conduit nécessairement à s'interroger sur l'origine des fonds et constitue un motif raisonnable de croire que les avoirs sont le fruit d'actes illégaux.

Les plaignants soulignent aussi que plusieurs dirigeants africains et leurs proches font l'objet d'une procédure judiciaire en France à la suite de la plainte déposée par SHERPA et Transparency International France, représentées par Maître William Bourdon, Avocat à la Cour et Président fondateur de l'association SHERPA.²

Au jour de la plainte, Teodoro NGUEMA OBIANG MANGUE, fils de l'actuel président de la Guinée équatoriale, a été renvoyé devant le Tribunal correctionnel de Paris pour recel d'abus de biens sociaux, de détournement de fonds publics, d'abus de confiance et de corruption.

Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la RÉPUBLIQUE DU CONGO, ses proches, ainsi que les successeurs d'Omar BONGO, ancien président du GABON, font l'objet d'une instruction judiciaire par les magistrats instructeurs du Tribunal de grande instance de Paris pour des faits similaires.

La plainte déposée par les associations SHERPA et Transparency International France, et ayant abouti à l'ouverture des procédures précitées, se fondaient sur des éléments très similaires à ceux exposés

¹ *Nigeria : Les États-Unis vont restituer un demi-milliard de dollars détournés par Sani Abacha*, La Tribune Afrique, 16 octobre 2016.

² Décision de la Cour de Cassation du 9 novembre 2010

dans la présente plainte, c'est-à-dire la valeur considérable du patrimoine immobilier et mobilier de plusieurs dirigeants d'États africains gangrénés par la corruption et les détournements de fonds publics, ainsi que de leurs proches, et ce en totale inadéquation avec leurs revenus officiels.

De la même manière que les éléments contenus dans la plainte déposée en FRANCE par l'association SHERPA et Transparency International France ont été de nature à créer un doute sérieux quant à l'origine des fonds ayant permis la constitution du patrimoine des dirigeants africains et de leurs proches visés, les éléments ci-dessous exposés devraient conduire à l'ouverture d'une enquête au CANADA³.

Les éléments suivants se basent sur plusieurs sources auxquelles SHERPA et la Coalition BMA Canada ont eu accès, parmi lesquelles des documents fonciers publics, des actes notariés, des contrats, des rapports d'organisations internationales et d'organisations non-gouvernementales et des enquêtes journalistiques.

1. M. Denis SASSOU-NGUESSO, actuel Président de la RÉPUBLIQUE DU CONGO, et de ses proches

1.1. Observations générales

Denis SASSOU-NGUESSO est l'actuel Président du RÉPUBLIQUE DU CONGO. Il a été, tout comme Ali BONGO, actuel Président du GABON, gravement mis en cause pour des faits de détournements de biens publics par de hauts représentants de la Banque Mondiale.

Monsieur Paul WOLFOWITZ, directeur de la Banque Mondiale de 2005 à 2007, a ouvertement critiqué les frais vertigineux du Président congolais, et notamment sa note d'hôtel de 140.000 dollars lors du 60^{ème} anniversaire des Nations Unies, au cours duquel le Président congolais a fait une intervention de quelques minutes sur la pauvreté. L'ancien président de la Banque Mondiale a ainsi déclaré au *New York Times* : « *C'est une injustice faite aux pays en voie de développement et à leurs populations que de cacher ces problèmes* ».

La Banque Mondiale a ainsi été longtemps réticente à poursuivre les négociations en vue de voir échelonner la dette publique congolaise, en raison des pratiques frauduleuses de son Président.

Plus précisément, Denis SASSOU-NGUESSO est suspecté d'avoir détourné, à son profit et à celui de ses proches, une partie substantielle de la rente pétrolière de son pays, et ce dès le début de sa présidence en 1979. Ce détournement aurait consisté en la négociation du prix de vente du pétrole en dessous du marché en contrepartie de versements à son profit. Ainsi, « *la Banque mondiale a fait remarquer dans les années 1990-1991 que le rendement de l'exploitation pétrolière [au CONGO] était l'un des plus bas du monde* ».⁴

L'ancien président de la société ELF, Loïc LE FLOCH-PRIGENT, a également affirmé qu'il existe des « *cargaisons fantômes d'hydrocarbure [qui] échappent aux comptabilités officielles et [sont] partagées entre hommes de l'ombre* ».⁵

³ *Le sort des « Biens mal acquis »*, Transparency International, 26 octobre 2017.

⁴ Audition de Martial COZETTE par la Mission d'information parlementaire française présidée par Marie-Hélène AUBERT, in Assemblée nationale, « *Le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental* », Rapport d'information n° 1859, 1999, p. 228.

⁵ Nicolas LAMBERT, *Elf, la pompe Afrique – Lecture d'un procès*, Ed. Tribord, 2005, p. 82.

Un rapport du Fonds Monétaire International (FMI) dénonçait en 2001 les affectations des fonds publics congolais dans des comptes privés autres que ceux du trésor public. Selon l'institution, entre 1999 et 2002, 248 millions de dollars provenant de l'extraction du brut n'ont pas laissé de traces dans la comptabilité nationale. Dans le budget 2003, sur les 800 millions de dollars de rente pétrolière, seulement 650 millions y ont été inscrits⁶.

Un fonds d'investissement, FG Hemisphere, a montré qu'entre 2003 et 2005, près d'un milliard de dollars n'ont pas été comptabilisés par les autorités congolaises.⁷

En 2005, une action judiciaire de fonds d'investissement ayant racheté une partie des dettes du CONGO a mis à jour un système de détournement à grande échelle de la rente pétrolière via des sociétés écrans contrôlées par des proches du Président SASSOU-NGUESSO.⁸ Selon les décisions de juridictions britannique⁹ et américaine,¹⁰ ces sociétés détournaient une partie des recettes de l'industrie pétrolière vers des comptes bancaires situés dans des paradis fiscaux.

À ce jour, la fortune de Denis SASSOU-NGUESSO est estimée à plus d'un milliard de dollars.¹¹

1.2. Patrimoine connu de Wilfrid NGUESSO, fils adoptif et neveu de Denis SASSOU-NGUESSO, au Canada

En novembre 2016, la Cour fédérale du Canada a validé l'interdiction d'entrée sur le territoire opposée à Wilfrid NGUESSO, fils adoptif du Président congolais Denis SASSOU-NGUESSO.¹² Cette interdiction fait suite à une enquête des services de l'immigration qui conclut à l'existence de motifs raisonnables de croire que Wilfrid NGUESSO appartient à une organisation criminelle.¹³

Depuis plusieurs années, Wilfrid NGUESSO tente d'obtenir le statut de résident permanent au Canada, où sa femme et certains de ces six enfants résident. Un premier refus datant de 2013 avait été invalidé par la Cour fédérale du Canada en raison de l'absence d'identification précise de l'organisation criminelle à laquelle les services de l'immigration le soupçonnaient d'appartenir, ainsi que des articles du code criminel canadien correspondant aux infractions dont il est soupçonné à l'étranger.¹⁴

Après une enquête plus poussée, les services de l'immigration canadienne ont pu conclure que Wilfrid NGUESSO, son père adoptif Denis SASSOU-NGUESSO, ainsi que plusieurs autres personnes ont mis en œuvre un système de détournement de fonds publics et composeraient ainsi une organisation criminelle.

La gestion des finances de cette organisation criminelle était assurée par Stéphane SAINTONGE, consultant en fiscalité québécois condamné pour fraude fiscale en 2012¹⁵.

⁶ Congo, Angola, Guinée-Equatoriale : trois « kleptocraties » pétrolières africaines, Le Monde, 25 mars 2004.

⁷ Xavier Harel, *Afrique : le pillage à huis clos*, p. 152.

⁸ Articles de *La Tribune* « Les millions envolés du Congo », 13 décembre 2005 et *Les Échos* « Les fonds vautours multiplient les attaques contre les pays pauvres », 14 mars 2007.

⁹ Arrêt de la Chambre commerciale de la Cour Royale de Londres du 28 novembre 2005 [Note de PL : Référence incomplète.]

¹⁰ Décision d'un juge fédéral américain en avril 2006 jugeant recevable une plainte déposée en mai 2005 par Kensington International devant la Cour fédérale à New York. [Note de PL : Référence incomplète.]

¹¹ Xavier Harel, *Afrique : le pillage à huis clos*, pp 37 à 45. [Note de PL : Référence incomplète.]

¹² Nguesso v. Canada, 2016 CF 1295.

¹³ Article du Monde « Willy Nguesso, une histoire ordinaire de prédation congolaise et de voiture de luxe », 29 mars 2017.

¹⁴ 2015 CF 879.

¹⁵ *Les transactions douteuses d'Areva dans le Nord du Québec*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 23 mai 2016.

Selon la Cour fédérale il est raisonnable de conclure qu'il existe des motifs de conclure que Wilfrid NGUESSO est l'auteur de plusieurs actes qui, s'ils avaient été commis au Canada, seraient réprimés par le droit pénal canadien, soit fraude, fraude fiscale et recyclage des produits de la criminalité.

L'ensemble de ces crimes seraient liés à l'entreprise SOCOTRAM (Société Congolaise de Transports Maritimes), détenue à 45 % par l'Etat, dont il est président-directeur général. Le CONGO a confié à la société la charge de percevoir des droits de trafic maritime de plusieurs millions par an.

Wilfrid NGUESSO a créé une filiale de SOCOTRAM au CANADA, bien que celle-ci semble inactive¹⁶.

En sa qualité de PDG de la société SOCOTRAM, Wilfrid NGUESSO bénéficie d'un salaire annuel de 3,5 millions de dollars et d'avantages en nature tels que véhicules de luxe et prise en charge des frais de scolarité de ses enfants¹⁷.

Les services de l'immigration canadiens ont souligné que le salaire dont jouit Wilfrid NGUESSO semble « *sans lien avec la réalité de [ses] activités professionnelles* »¹⁸.

Selon l'enquête menée par les services d'immigration sur le patrimoine de Wilfrid NGUESSO, une partie de sa fortune a été investie à Montréal¹⁹.

En 2007, Wilfrid NGUESSO a acquis, sans hypothèque, un bien situé au 350 Croissant Geneva, Ville Mont-Royal, pour un montant de 851.000 dollars, payé comptant, et dont la rénovation a été déclarée pour un montant de 220.000 dollars en 2011. Ce bien a été acquis au moyen de deux sociétés écrans :

- La société CANAAN CANADA SCI, créée au LUXEMBOURG deux semaines avant l'acquisition ; elle a acquis le bien en 2007 (Pièce n° 1) ;
- La fiducie GLOBAL FINANCE, créée par Stéphane SAINTONGE et dont Wilfrid NGUESSO est actionnaire ; CANAAN CANADA SCI a cédé le bien à la fiducie GLOBAL FINANCE en 2010 (Pièce n° 2)

Wilfrid NGUESSO et son épouse ont ouvert plusieurs comptes en banque au Canada, crédités d'un montant d'environ 1.200.000 dollars²⁰.

Enfin, Wilfrid NGUESSO est propriétaire de plusieurs véhicules, dont une Mercedes GLK et un Chrysler Voyageur.

L'importance du patrimoine de Wilfrid NGUESSO est hors de proportion avec les salaires qu'il perçoit au titre de ses fonctions.

Par ailleurs, Wilfrid NGUESSO fait partie du clan NGUESSO mis en cause dans le dossier des BMA en France ; le salaire qu'il perçoit est particulièrement important, sans aucune mesure avec la réalité de ses activités professionnelles²¹ et est soupçonné de détourner des fonds issus de l'activité de SOCOTRAM.²²

¹⁶ *Le fils du Président du Congo-Brazzaville tente de s'établir à Montréal*, Vincent Larouche, Lapresse.ca, 3 septembre 2015.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Selon l'enquête des services de l'immigration - *Le fils du Président du Congo-Brazzaville tente de s'établir à Montréal*, Vincent Larouche, Lapresse.ca, 3 septembre 2015

²² *Le neveu de Denis Sassou-Nguesso mis en examen à Paris dans l'affaire des « biens mal acquis »*, [Le Monde](http://LeMonde) 14/03/2017

Il existe ainsi de très sérieux motifs de croire que ce patrimoine est d'origine illicite.

1.3. Patrimoine connu de Jean-Jacques BOUYA, ministre du Président SASSOU-NGUESSO

Monsieur Jean-Jacques BOUYA est Ministre de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux du Président SASSOU-N'GUESSO.

Par le biais d'un intermédiaire haut fonctionnaire à la Direction générale des grands travaux du CONGO installé au CANADA, un certain Philippe Iloki, Jean-Jacques BOUYA a acquis deux ensembles immobiliers au Canada pour un montant total de 1,4 millions de dollars²³.

Ces deux biens immobiliers, comprenant chacun six appartements, sont situés 208 et 290 rue Front à GATINEAU. Ils ont été acquis en 2008 et 2009, sans qu'aucune hypothèque ne soit contractée, pour un montant de 707.802 dollars et 709.000 dollars (Pièces n° 3 et 4).

Aujourd'hui évalués à un montant total de 1,6 millions de dollars, ces biens pourraient rapporter 120.000 dollars par an de loyers, selon l'entrepreneur ayant construits les immeubles. Depuis qu'il les détient, Jean-Jacques BOUYA aurait ainsi tiré de ses immeubles un bénéfice total de 700.000 dollars.

La valeur de ces biens, hors de proportion avec les salaires que Jean-Jacques BOUYA perçoit au titre de ses fonctions, conduit nécessairement à s'interroger sur l'origine des fonds ayant permis leur acquisition, d'autant qu'il se trouve au centre du système de détournement de fonds publics du clan NGUESSO auquel s'attaquent les enquêteurs et les juges français.

En effet, de 2007 à 2013, la Direction générale des grands travaux (DGGT), sous sa responsabilité directe, aurait transféré près de 69 M€ (plus de 100 M\$) du trésor public congolais à des paradis fiscaux, selon des documents obtenus par le Bureau d'enquête du Journal de Montréal²⁴.

1.4. Patrimoine connu de Voltaire Brice ETOU OBAMI, proche du Président SASSOU-NGUESSO

Voltaire Brice ETOU OBAMI est propriétaire de deux suites condotels situées Tour Crystal, boulevard René-Lévesque Ouest, à MONTRÉAL (Pièces n° 5 et 7).

Ces biens ont été acquis en 2014 pour un montant total de 443.807 dollars. Depuis, ils auraient rapporté en revenus locatifs la somme totale de 120.000 dollars.

La valeur de ces biens, une fois encore hors de proportion avec les salaires que Voltaire Brice ETOU OBAMI perçoit au titre de ses fonctions, conduit nécessairement à s'interroger sur l'origine des fonds ayant permis leur acquisition, d'autant qu'il serait un partenaire du clan NGUESSO et qu'en 2014, une note des services de renseignement financier (Tracfin) aurait souligné ses investissements dans l'immobilier parisien avec Catherine Ignanga, ancienne belle-sœur du dictateur Denis Sassou Nguesso et mère de Wilfrid.

Une compagnie des îles Vierges britanniques enregistrée au nom d'Ignanga aurait reçu 39 M€ (56 M\$) du trésor congolais, selon l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière. La petite

²³ *Des fonds du Congo dans les paradis fiscaux... Et au Québec*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017.

²⁴ *Des fonds du Congo dans les paradis fiscaux... Et au Québec*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017.

République de Saint-Marin vient d'ailleurs de geler le compte de l'entreprise, à la demande de la France, qui enquête sur les «biens mal acquis» du clan Sassou Nguesso²⁵.

1.5. Patrimoine connu de Tite KABA, haut fonctionnaire, et de son épouse Rachida KABA

Tite et Rachida KABA sont propriétaires, à titre personnel ou par le biais de leurs sociétés, de cinq biens de valeur au Canada.

Par le biais de la société KGR SERVICES ET CONSEILS Inc, dont Rachida KABA est la gérante et dont le siège social est fixé dans l'un des biens des époux KABA située rue O'Reilly²⁶, Tite et Rachida KABA sont les bénéficiaires finaux des biens suivants :

- Deux condos dans la Tour Roccabella située 1300, boulevard René-Lévesque Ouest à MONTRÉAL, acquis pour un montant de 987.038 dollars (Pièces n° 7 à 14) ;
- Un bien situé rue du Lac-Walfred, Sainte-Marguerite du Lac-Masson, acquis pour un montant de 671.973 dollars (Pièces n° 15 à 17).

Par le biais de la société GESTRIM MTL Inc, agence immobilière située au CONGO, et avec l'aide de l'avocate canadienne Sabine VENTURELLI, Tite et Rachida KABA sont les bénéficiaires finaux du bien suivant :

- Des bureaux situés 1111, rue Saint-Urbain, Quartier chinois, acquis pour un montant de 211.899 dollars, estimé aujourd'hui à la somme de 221.250 dollars (Pièces 18 et 19).

En nom propre, Tite et Rachida KABA sont propriétaires des biens suivants :

- Un bien situé 11, rue O'Reilly, Ile-des-sœurs, acquis pour un montant de 1.622.500 dollars (Pièces 20 et 21) ;
- Un bien situé Chemin de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, acquis pour un montant de 1.115.000 dollars (Pièces 22 et 23).

Tite KABA et Rachida KABA étaient également propriétaires d'une résidence située rue Pratt à Outremont, acquise pour un montant de 433.935 dollars et revendue pour un montant de 525.000 dollars (Pièces 24 à 25 bis).

La valeur de ces biens, sans aucune mesure avec les salaires de haut fonctionnaire et de gérante d'une agence immobilière que Tite KABA et Rachida KABA perçoivent au titre de leur fonction, conduit nécessairement à s'interroger sur l'origine des fonds ayant permis leur acquisition, d'autant que Tite KABA, proche du clan NGUESSO, serait soupçonné d'avoir produit un faux titre foncier au bénéfice d'un proche de Denis Sassou Nguesso selon l'enquête du journal de Montréal²⁷

²⁵ Enquête du journal de Montréal (*Des fonds du Congo dans les paradis fiscaux... Et au Québec*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Enquête du journal de Montréal (*Des fonds du Congo dans les paradis fiscaux... Et au Québec*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017

2. Messieurs Reda, Farid et Ryad BEDJAOUI, neveux de l'ex-Ministre des affaires étrangères algérien Monsieur Mohamed BEDJAOUI

2.1. Observations générales

Les documents du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca, rendus publics lors du scandale dit des « Panama Papers », ont révélé un réseau complexe de corruption et de redistribution de rétro-commissions au profit de l'élite algérienne.

En février 2016, l'ancien PDG de la compagnie nationale algérienne de pétrole SONATRACH, Mohamed MEZIANE, ses deux fils et de nombreux hauts responsables de la société, filiale de la société SAIPEM, ont été condamnés au terme du procès algérien dit « SONATRACH 1 »²⁸.

Une seconde procédure a été ouverte en Italie pour corruption et blanchiment²⁹. Selon les documents issus du cabinet MOSSACK FONSECA, Farid BEDJAOUI a créé de nombreuses sociétés écran lui ayant permis de blanchir les fonds nécessaires à la vaste entreprise de corruption dont il est accusé par les autorités italiennes.

Les autorités reprochent à Farid BEDJAOUI d'avoir perçu de la SAIPEM la somme totale de 205 millions de dollars par l'intermédiaire de la compagnie PEARL PARTNERS Ltd, domiciliée à HONG-KONG. Les autorités soupçonnent Farid BEDJAOUI d'avoir versé des commissions à de nombreux responsables algériens afin de faciliter l'obtention, par la SAIPEM, de huit contrats, entre 2006 et 2009, pour 10 milliards de dollars.

Les montages off-shore ayant permis de blanchir les commissions et retro commissions perçues par Farid BEDJAOUI ont été mis en œuvre par la fiduciaire suisse MULTI GROUP FINANCE, pour le compte de Farid BEDJAOUI, et exécutés entre 2007 et 2010 par le cabinet d'avocats panaméen MOSSACK FONSECA.

Durant cette période, Farid BEDJAOUI a acquis de nombreux biens immobiliers. Les autorités américaines ont ainsi diligenté une enquête au sujet de trois appartements à New York dont deux à Manhattan, d'une valeur totale de plus de 50 millions de dollars. L'un de ces appartements est un condominium situé au 5, Central Park Avenue, acheté pour 28,5 millions de dollars. Selon les documents fournis aux enquêteurs italiens par le département américain de la Justice, le paiement a surtout été effectué par le biais d'une compagnie domiciliée au Delaware³⁰.

Durant la même période, Farid BEDJAOUI se chargeait lui-même de régler le loyer de son frère cadet Reda BEDJAOUI, installé dans un immeuble historique du Mille carré doré à MONTRÉAL, pour un montant annuel de 42.000 dollars³¹.

En 2001, Mohamed BEDJAOUI, ex-Ministre des affaires étrangères d'Algérie, a également adressé à son neveu Reda BEDJAOUI deux chèques pour un montant total de 302.000 dollars³².

²⁸ «Panama Papers»: comment l'élite algérienne a détourné l'argent du pétrole, Lyas Hallas, Will Fitzgibbon, Leo Sisti, Le Monde, 29 juillet 2016.

²⁹ Algérie : le procès « Sonatrach 1 » se clôture sur de légères peines de prison, Chloé Rondeleux, Farid Alilat, Joël Té-Léssia Assoko, Jeune Afrique, 2 février 2016.

³⁰ Affaire Sonatrach : ce compte en Suisse que la justice algérienne n'avait pas vu, Lyas Hallas, Le Monde, 14 mai 2017.

³¹ Les Bedjaoui: condos de luxe, panama papers, pots-de-vin et amour fraternel, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017.

³² *Ibid.*

Les parents des frères BEDJAOUI sont propriétaires du bien nommé « Le Biarritz », situé chemin Marie-Le Ber, Ile-des-Sœurs. Il a été acquis pour la somme de 871.400 dollars et est évalué aujourd'hui à un montant de 1.164.200 dollars. La propriété de ce bien est le résultat d'un échange avec un bien aujourd'hui propriété de l'ex-épouse de Reda BEDJAOUI, situé rue des Huards à l'Ile-aux-Sœurs (Pièces 26 à 27).

2.2. Patrimoine connu de Reda BEDJAOUI et de son ex-épouse Nada ROUABHIA

Reda BEDJAOUI est propriétaire de deux biens au CANADA :

- Un condo dans l'immeuble M sur la Montagne, Place de Ramezay à MONTRÉAL, acquis en mai 2015 pour la somme de 1.879.998 dollars, évalué aujourd'hui à un montant de 1.956.100 dollars (Pièces 28 et 29) ;
- Un bien dans l'immeuble Acadia, rue Sherbrooke Ouest à MONTRÉAL, acquis en 2015 et actuellement mis en vente au prix de 3.495.000 dollars.

L'ex-épouse de Reda BEDJAOUI, Nada ROUABHIA, était également propriétaire du bien suivant, suite à un échange avec les parents de Reda BEDJAOUI :

- Un terrain situé rue des Huards, Ile-des-Sœurs, acquis pour un montant de 151.250 dollars, revendu ensuite, après construction, pour un montant de 1.712.000 dollars (Pièces 27, 30 et 31).

La Fiducie familiale BEDJAOUI et l'ex-épouse de Reda BEDJAOUI étaient propriétaires du bien suivant :

- Un bien situé avenue Belmont, Westmount, acquis pour 1.292.625 dollars, revendu ensuite pour un montant de 1.795.000 dollars (Pièces 32 à 33).

En 2006, Reda BEDJAOUI a déclaré un revenu annuel de 75.000 dollars. Des documents à disposition de SHERPA et de la Coalition BMA Canada révèlent que Reda BEDJAOUI a reçu deux chèques en 2005 et 2006 pour un montant total de 285.000 dollars de la part de son frère Farid BEDJAOUI³³.

De toute évidence, ces sommes ne permettent en aucune manière de justifier le financement du patrimoine immobilier de Reda BEDJAOUI et de son ex-épouse, qui s'élève à un montant total estimé de 5.451.100 dollars, auxquels s'ajoutent 3.507.000 dollars perçus au titre de la vente de plusieurs biens immobiliers. Ces éléments de fait, conduisent nécessairement à s'interroger sur l'origine des fonds.

2.3. Patrimoine connu de Ryad BEDJAOUI

Ryad BEDJAOUI est propriétaire de quatre biens de valeur au CANADA, seul ou avec son épouse Marion ADAM DE VILLIERS :

- Un bien situé rue de l'Écuyer, Sainte-Adèle, acquis puis donné par les parents de Ryad BEDJAOUI pour la somme de 759.750 dollars, revendu pour un montant de 675.000 dollars (Pièces 34 à 36) ;
- Un bien situé rue des Huards, Ile-des-Sœurs, acquis pour un montant de 150.000 dollars, revendu après construction pour la somme de 2.015.000 dollars (Pièces 37 à 39) ;

³³ *Ibid.*

- Un bien situé chemin Marie-Le Ber, Ile-des-Sœurs, acquis pour la somme de 445.100 dollars, revendu pour un montant de 515.000 dollars (Pièces 40 et 41) ;
- Un terrain situé à Westmount, acquis pour la somme de 3.754.000 dollars (Pièces 42 et 43).

Des suspicions légitimes existent quant à l'origine des fonds ayant permis l'acquisition de ce patrimoine de grande valeur.

3. M. Mamadou TRAORÉ, ancien bâtonnier du BURKINA-FASO, proche de l'ex-Président Blaise COMPAORÉ

3.1. Observations générales

Monsieur Mamadou TRAORÉ, avocat et ancien bâtonnier du Burkina-Faso, a été condamné par la justice burkinabé pour s'être rendu complice de la tentative de putsch perpétrée par le général Gilbert DIENDÉRÉ en 2015 ayant fait 14 morts.

Malgré des plaintes déposées à son encontre en FRANCE en 2007, l'ex-Président Blaise COMPAORÉ n'a pas fait l'objet de poursuites dans le cadre des procédures en cours devant le Tribunal de grande instance de Paris dites des « biens mal acquis ».

3.2. Patrimoine connu de Mamadou TRAORÉ

En 2016, seulement quatre mois après sa libération provisoire, Mamadou TRAORÉ a acquis un bien situé rue Saint-Ambroise, dans le quartier Saint-Henri, à MONTRÉAL, pour un montant de 265.215 dollars (Pièce 44).

4. Messieurs Zéphirin RAYITA, sénateur du GABON, Lin MOMBO, Président de l'organisme de réglementation des télécommunications et Joël OGOUMA, ancien Directeur général des impôts.

4.1. Observations générales

Dans l'affaire dite des « biens mal acquis » en FRANCE, une instruction est en cours contre les proches de l'ancien Président du GABON Omar BONGO, aujourd'hui décédé, pour blanchiment et recel de plusieurs infractions, et notamment détournement de fonds publics.

Selon l'organisme français de lutte contre le blanchiment TRACFIN, Madame Marie-Madeleine MBORANTSUO, présidente de la Cour constitutionnelle du GABON et par ailleurs ex-compagne d'Omar BONGO et actuelle compagne de Lin MOMBO, a réalisé « d'énormes retraits ou dépôts en espèces » dans plusieurs banques au Luxembourg, au LIBAN, à MONACO et au CANADA³⁴. **Une enquête est ouverte en France depuis 2014.**

Il convient de souligner que Marie-Madeleine Mborantsuo est l'ancienne compagne du feu président Omar Bongo, et est également très proche du président Ali Bongo, fils d'Omar Bongo, tous deux mis en cause dans le dossier dit des « biens mal acquis ».³⁵

Elle a eu deux enfants avec Omar Bongo et se trouve donc liée à l'héritage laissé par Omar Bongo, héritage monumental qui est sous le coup d'une instruction dans le cadre du dossier dit des « biens mal acquis » instruit en France³⁶

³⁴ Gabon: Marie-Madeleine Mborantsuo visée par une enquête en France, Radio Française Internationale, 26 mars 2017.

³⁵ Paris s'intéresse à des comptes et des immeubles montréalais, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 03/06/2017.

En se maintenant à son poste de Présidente de la plus haute juridiction de la République gabonaise depuis 26 ans, elle a validé en 2005, 2009 et en 2016 les victoires contestées des Présidents Bongo père et fils³⁷.

En 2004, Marie-Madeleine MBORANTSUO a créé au Québec la société FARUKA IMMOBILIER Inc, ayant pour objet d'acquérir des immeubles à MONTRÉAL (Pièce n° 45).

Le projet n'a pas abouti. En revanche, l'immeuble dans lequel la société FAKURA IMMOBILIER Inc a ses bureaux a été acquis par le compagnon de Marie-Madeleine MBORANTSUO, Lin MOMBO, ainsi que par l'ex Directeur des postes gabonaises, aujourd'hui sénateur, Zéphirin RAYITA.

Le 12 avril 2017, trois opposants politiques ont déposé une plainte contre Marie-Madeleine MBORANTSUO pour corruption, au Gabon même³⁸.

Selon une enquête du quotidien français Le Monde, la Direction gabonaise des impôts a produit, en 2014, un document estimant la fortune du clan BONGO à 790 millions de dollars³⁹.

4.2. Patrimoine connu de Lin MOMBO et Zéphirin RAYITA

De 2003 à 2007, Lin MOMBO et Zéphirin RAYITA étaient ensemble propriétaires d'un immeuble situé rue Wellington à MONTRÉAL. Ce bien a été acquis en 2003 pour un montant de 3.500.000 de dollars au moyen d'une hypothèque que 966.667 dollars et a été revendu en 2007 au prix de 3.200.000 dollars (Pièces 46 et 47).

Interrogé par des journalistes, Lin MOMBO a expliqué que « *c'est un Français qui [les] avait contactés, mais ce qu'il [leur] proposait en France, c'était trop cher . L'intermédiaire a alors proposé l'immeuble de la rue Wellington* »⁴⁰.

Lin MOMBO, aujourd'hui Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du GABON, assure que les fonds ayant permis cette acquisition provenaient exclusivement de son salaire d'officiel de l'État. Pourtant, les revenus officiels de Lin MOMBO apparaissent hors de proportion avec la valeur de son patrimoine.

Cet investissement est d'autant plus suspect que l'un des deux investisseurs est le conjoint de Marie Madeleine Mborantsuo.

4.3. Patrimoine connu de Joël OUGOUMA

Joël OUGOUMA est l'ancien directeur général des impôts (pendant 10 ans). Il occupe actuellement la fonction de directeur général adjoint du cabinet du président⁴¹.

En 2014, Joël OUGOUMA a acquis, sans hypothèque, un appartement situé dans la Tour du Chemin du Golf, Ile-des-Sœurs, pour un montant de 546.800 dollars (Pièce 48).

³⁶ *Omar Bongo Ondimba, enquête sur son héritage*, Jeune Afrique, dans son numéro du 26 novembre au 2 décembre 2017.

³⁷ *Violences post-électorales au Gabon en 2016: enquête en France sur d'éventuels crimes contre l'humanité*, AFP, 01/01/2017

³⁸ *Corruption: Plainte contre Marie Madeleine Mborantsuo*, Stevie Mounombou, Gabonreview, 13 avril 2017.

³⁹ *Paris s'intéresse à des comptes et des immeubles montréalais*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017.

⁴⁰ *Biens mal acquis: investissements gabonais suspects à Montréal*, Loic Ntoutoume, Gabonreview, 5 juin 2017.

⁴¹ *Gabon : les (nouveaux) hommes du président*, Mathieu Olivier, Jeune Afrique, 27/11/2017

Une telle opération effectuée par l'ancien directeur général des impôts du Gabon est suspecte. En effet, il ne fait aucun doute qu'il existe un déséquilibre entre le salaire officiel de ses agents de l'État et la valeur de leur patrimoine immobilier.

5. M. Ibrahim Hissein BOURMA, proche du Président du TCHAD Idriss DEBY, et de sa famille

5.1. Observations générales

Ibrahim Hissein BOURMA est l'ancien Directeur des ventes de la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT), une compagnie pétrolière publique dirigée jusqu'en 2014 par son beau-frère, Mahamat Kasser YOUNOUS.

Selon l'association SWISSAID, l'épouse du Président Idriss DEBY, Hinda Mahamat Abderahim ACYL entretiendrait des relations étroites avec les dirigeants de la SHT⁴².

Le « clan Deby » contrôle le secteur pétrolier à travers la SHT, partenaire de Glencore. La gestion des bénéficiaires de la SHT semblerait opaque.⁴³

5.2. Patrimoine connu d'Ibrahim Hissein BOURMA

Ibrahim Hissein BOURMA est marié à Mamy Mahamat ACYL, sœur de l'épouse du Président tchadien.

Selon les autorités égyptiennes, Ibrahim Hissein BOURMA a été arrêté en 2003 à l'aéroport du CAIRE avec dans ses bagages 199.000 euros en espèces. Ibrahim Hissein BOURMA nie cet incident, alors même qu'il fait l'objet d'un jugement consultable au greffe égyptien⁴⁴.

Ibrahim Hissein BOURMA a d'autre part déposé près de 540.000 dollars sur un compte bancaire d'immigrant investisseur aux États-Unis, avant d'investir cette somme dans un projet de construction hôtelière HYATT en FLORIDE⁴⁵.

Ibrahim Hissein BOURMA est propriétaire des biens suivants, acquis sans aucune hypothèque en son nom propre ou par le biais de sa société INVESTISSEMENT SIHAM CANADA :

- Un appartement situé Place des Jardins-des-Vosges, Île-des-Sœurs, acquis en 2012 pour la somme de 460.325 dollars (Pièce 49) ;
- Dix appartements situés Tour exalto, rue Peel, Montréal, acquis en 2016 pour la somme de 3.127.731 dollars (Pièces 50 et 51) ;
- Deux appartements situés District-Griffin-sur-le-Parc, Rue du Séminaire, Montréal, acquis en 2014 pour la somme de 654.478 dollars (Pièces 52 et 53) ;
- Quatre appartements situés Tour Éléments, rue Smith, Montréal, acquis en 2014 pour la somme de 1.677.949 dollars (Pièce 54).

Selon ses dires, Ibrahim Hissein BOURMA envisage de déposer une demande de visa d'immigrant investisseur au CANADA.

⁴² «Tchad S.A. », le rapport accablant de Swissaid sur le clan Deby, Aboubacar Yacouba Barma, Latribune Afrique, 15 juin 2017.

⁴³ Enquête du journal de Montréal Pétrole, contrats publics et condos à Montréal, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017

⁴⁴ Pétrole, contrats publics et condos à Montréal, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017.

⁴⁵ Ibid.

La demande de visa d'immigrant investisseur déposée précédemment aux États-Unis a été refusée aux motifs qu'Ibrahim Hissein BOURMA n'était pas en mesure d'indiquer de manière précise et convaincante l'origine des fonds qu'il a transférés aux États-Unis. Dans sa demande de visa, Ibrahim Hissein BOURMA affirmait que les fonds en question provenaient de son conglomérat installé à DUBAÏ, lequel bénéficie de nombreux contrats avec le gouvernement de son beau-frère, le Président Idriss DEBY⁴⁶.

Ibrahim Hissein BOURMA aurait occupé le poste de Directeur de la division marketing de la Société des hydrocarbures du TCHAD (SHT). Le Fonds monétaire international et plusieurs organisations non gouvernementales dénoncent l'opacité dans la gestion des bénéfices de cette entreprise publique, qui a vendu pour 682 millions de dollars US⁴⁷.

La compagnie d'Ibrahim Hissein BOURMA a élu domicile au cabinet d'avocats montréalais ROUSSIN LESSARD⁴⁸.

5.3. Patrimoine connu de Mahamat Zene BOURMA, frère d'Ibrahim Hissein BOURMA et gendre du Président Idriss DEBY

Mahamat Zene BOURMA dirige la société ZEN CORPORATION qui bénéficie de contrats importants de vente de véhicules au gouvernement du Président Idriss DEBY⁴⁹.

Il occupait d'autre part le poste de Trésorier payeur général au sein de l'État tchadien. À ce titre, il contrôlait les finances du gouvernement et autorisait les paiements du ministère des finances.

En octobre 2016, Mahamat Zene BOURMA a été arrêté par les autorités tchadiennes pour détournements de fonds publics, pour un montant de 51 millions de dollars⁵⁰.

Il a été condamné à rembourser la somme de 1,4 millions de dollars, soit 8% d'un contrat public qu'il avait obtenu, sans appel d'offre, pour la livraison d'une centaine d'ambulances⁵¹.

La compagnie de Mahamat Zene BOURMA, ZEN CORPORATION, a élu domicile au cabinet d'avocats montréalais ROUSSIN LESSARD⁵².

Mahamat Zene BOURMA est propriétaire d'un appartement situé Tour Evolo, Chemin de la Rotonde, Ile-des-Sœurs à MONTRÉAL, acquis en 2013, sans hypothèque, pour la somme de 489.686 dollars (Pièce 55).

5.4. Patrimoine connu de Mahamat Kasser YOUNOUS et de son épouse Amina Hissein BOURMA, sœur d'Ibrahim Hissein et Mahamat Zene BOURMA

Mahamat Kasser YOUNOUS a occupé le poste de Directeur de la Société des hydrocarbures du TCHAD (SHT).

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*

Mahamat Kasser YOUNOUS et son épouse Amina Hissein BOURMA ont acquis, sans hypothèque, les biens suivants :

- Un appartement situé Lofts de la Grande-Allée, Chemin Marie-Le-Ber, Ile-des-Sœurs, acquis en 2012 pour la somme de 348.675 dollars (Pièce 56) ;
- Une maison située rue des Parulines, Ile-des-Sœurs, acquis en 2013 pour la somme de 842.600 dollars (Pièce 57).

5.5. Jacques Ndjamba MBELECK

Jacques Ndjamba MBELECK est cofondateur du cabinet d'audit comptable camerounais CAC INTERNATIONAL. Il est par ailleurs consultant pour le ministère du Pétrole tchadien et la SHT.

Jacques Ndjamba MBELECK a acquis les biens suivants :

- Un bien situé Tour Evolo, Chemin de la Rotonde, Ile-des-Sœurs, acquis en 2013, sans hypothèque, pour la somme de 584.430 dollars (Pièce 58) ;
- Un bien situé La Pyramide, rue Berlioz, Ile-des-Sœurs, acquis en 2012 pour la somme de 429.875 dollars (Pièces 59 à 60).

En 2012, le cabinet CAC INTERNATIONAL a reçu un virement de 7,4 millions de dollars de la compagnie GRIFFITHS ENERGY INTERNATIONAL, compagnie pétrolière canadienne ayant obtenu peu avant un marché d'exploitation des gisements pétroliers du Tchad⁵³. Pour obtenir ces gisements, la société GRIFFITHS ENERGY INTERNATIONAL a admis avoir versé des commissions d'une valeur d'environ 10 millions d'euros à l'ambassadeur du TCHAD à OTTAWA et à WASHINGTON.⁵⁴

Jacques Ndjamba MBELECK est un proche de Mahamat Zene BOURMA, gendre du Président tchadien Idriss DEBY.

6. Madické NIANG et Mamadou POUYE, proches de l'ancien président du SÉNÉGAL Abdoulaye WADE

6.1. Patrimoine connu de Madické NIANG

Madické NIANG est ancien ministre, successivement Ministre des mines, de la justice puis des affaires étrangères. Il est également l'avocat de la famille de l'ex-Président Abdoulaye WADE.

En 2012 l'ex président et son gouvernement n'ont pas été réélus en raison d'une série de scandales de corruption dont certains touchent NIANG.⁵⁵

Madické NIANG est propriétaire des biens suivants :

- Un appartement situé Les Jardins Windsor, rue Jean d'Estrées, MONTRÉAL, acquis en 2006 sans hypothèque pour la somme de 261.676 dollars et revendu en 2013 pour la somme de 288.000 dollars (Pièces 61 et 62) ;
- Un appartement situé Les Terrasses Windsor, rue de la Montagne, MONTRÉAL, acquis en 2008 pour la somme de 272.550 dollars (Pièces 63 et 64).

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *R v. Griffiths Energy International*, Court of Queen's Bench of Alberta, Judicial Centre of Calgary, E-File No.:CCQ13GRIFFITHSENER, Action No. 130057425Q1, January 25, 2013.

⁵⁵ *Des fidèles du président honni à Montréal*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017

6.2. Patrimoine connu de Mamadou POUYE

Mamadou POUYE est un proche du fils de l'ancien Président Abdoulaye WADE, Karim WADE.

En 2015, Mamadou POUYE a été condamné par la justice sénégalaise à une peine de cinq ans d'emprisonnement pour avoir organisé, au bénéfice de Karim WADE, le détournement d'environ 160 millions de dollars. Il a été gracié par la suite par Macky SALL.⁵⁶

Les documents du cabinet MOSSACK FONSECA révèlent que Mamadou POUYE est dirigeant et administrateur de deux compagnies, SEABURY Inc et LATVAE GROUP Inc, enregistrées au PANAMA par une avocate québécoise installée à DUBAÏ, Madame Hélène MATHIEU. Ces entreprises ont conclu des contrats de consultation d'une valeur de 35 millions de dollars US avec le port de DAKAR.

Mamadou POUYE et son épouse Mandy MOODLEY, par le biais de leur société québécoise 9259-7087 QUÉBEC INC, ont acquis, sans hypothèque, un appartement situé avenue de Champagneur, Outremont, acquis en 2012 pour une somme de 470.437 dollars et revendu pour la somme de 475.000 dollars (Pièces 65 et 66).

7. Emmanuel ADRUPIAKO, assistant financier du président de la République démocratique du Congo (RDC) Joseph KABILA

En RDC, pays miné par la corruption et la répression de l'opposition, Joseph Kabila est au pouvoir illégalement depuis aout 2016.

Emmanuel Adrupiako, l'assistant financier du président congolais et associé à la famille Kabila dans l'exploration de diamants, a investi plus de 3 millions de dollars dans des appartements de luxe au Canada depuis 2014.⁵⁷

En effet, le 14/03/2014, Emmanuel Adrupiako a acheté dans le quartier de L'Île-des-Sœurs un appartement neuf dans la tour Symphonia pour un montant de 1,25 millions de dollars, taxes comprises, avec une hypothèque de 812 500 dollars (Pièces 67, 68, 69, 70, 71).

Après être devenu immigrant investisseur au Québec en 2015, il a acquis en 2015 et 2016 deux appartements, avenue des Pins, pour un total d'environ 800 000 dollars (Pièces 72 et 73).⁵⁸

En avril 2017, il a acheté un bien au 19e étage de la nouvelle tour Icône par le biais de sa fiducie familiale (Pièce 74), en plein centre-ville, pour près d'un million de dollars.⁵⁹ La même année il s'achète un véhicule Jeep Cherokee (Pièce 75).

Ces biens auraient été acquis grâce à des paiements liés à un contrat de passeports illicite en RDC.⁶⁰ En effet, Emmanuel Adrupiako a reçu sur son compte 700 000 de dollars US de deux compagnies coquilles de Dubaï, liées à Semlex, une firme belge qui venait de remporter un contrat d'au moins 96 millions de dollars US pour produire les nouveaux passeports de la RDC.⁶¹ Selon Reuters, cette firme appartient à Makie Makolo Wangoi, une sœur de Joseph Kabila et devrait toucher au minimum 120 millions de dollars US grâce à ce pacte. Aujourd'hui, une enquête est en cours en Belgique sur ce

⁵⁶ *Des fidèles du président honni à Montréal*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 6 juin 2017.

⁵⁷ *Un fidèle de Kabila dans les appartements de luxe à Montréal*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 10 octobre 2017

⁵⁸ *Un fidèle de Kabila dans les appartements de luxe à Montréal*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 10 octobre 2017

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid et Les coûteux passeports biométriques de la RDC*, David Lewis, Reuters, 13 avril 2017

contrat de passeports, octroyé à une firme de Bruxelles en contournant les procédures d'appel d'offres.⁶²

Emmanuel ADRUPIAKO a déjà été actionnaire indirect de huit des entreprises familiales des Kabila.⁶³

L'ensemble de ces éléments conduit nécessairement à s'interroger sur l'origine des fonds ayant permis leur acquisition, d'autant que la valeur de ces biens, hors de proportion avec les salaires que Emmanuel ADRUPIAKO perçoit au titre de ses fonctions.

* * *

En conclusion, la démonstration est faite, aux termes de la présente plainte et des pièces annexées, de l'existence de patrimoines immobiliers et mobiliers considérables de dirigeants africains ou de leurs proches sur le territoire canadien, dont le financement n'a pu, quelles que soient les circonstances de leur constitution, intervenir du seul fait de leurs rémunérations.

Par conséquent, SHERPA et la Coalition BMA Canada maintiennent que ces faits soulèvent des motifs raisonnables de croire que les fonds ayant servi à acquérir les biens identifiés dans la présente sont le fruit de fraude, détournement, fraude fiscale et recyclage des produits de la criminalité. SHERPA et la Coalition BMA Canada demandent donc à la Gendarmerie Royale du Canada de mobiliser les forces nécessaires afin de poursuivre une enquête sans délai pour blanchiment du produit d'infractions pénales notamment de détournements de fonds publics, d'abus de biens sociaux, de corruption et d'abus de confiance visés aux articles 462.3, 119, 122 et 322 du code criminel canadien ainsi que la loi sur la corruption d'agents publics étrangers et sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus.

Il sera rappelé que le CANADA est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption, adoptée le 9 décembre 2003 à MÉRIDA. Au titre des articles 16 à 24 de cette Convention, le CANADA est tenu d'incriminer et, lorsqu'il est compétent, de poursuivre et de réprimer, les faits de corruption d'agents publics étrangers, de détournement de biens publics, de trafic d'influence, d'abus de fonctions, d'enrichissement illicite, de corruption et de détournement de fonds dans le secteur privé, de blanchiment et de recel de l'un quelconque de ces infractions.

Les plaignants vous prient d'ouvrir une enquête relative aux conditions dans lesquelles a été financée l'acquisition de différents biens au Canada par ces différents dignitaires.

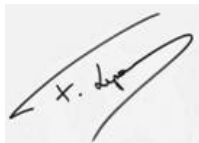
⁶² *Police search offices of Belgian company supplying passports to Africa*, Philippe Engels, David Lewis, Reuters, 17/01/2018

⁶³ *Un fidèle de Kabila dans les appartements de luxe à Montréal*, Hugo Joncas, Journal de Montréal, 10 octobre 2017

Pièce jointe : 75 pièces selon bordereau ci-joint

Fait à Paris le 07/06/2018

Sherpa représentée par
Franceline Lepany
Présidente de Sherpa

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Lepany', enclosed within a large, stylized oval or loop.

Fait à Vaudreuil-Dorion, Quebec le 07/06/2018

La Coalition BMA Canada représenté
par ses co-fondateurs Marina Ekome Minto, Raoul
Maboundou et Ousmane Hamay, domiciliés au dit siège